



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E44749

VALABLE JUSQU'AU 27/04/2024

ÉDITÉ LE 22/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 399485341

Siret : 399 485 341 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2104644

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 194232068 GMCE 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 94232068 G MCE 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : CHOLET MRFC

33 RUE DU SERGENT HOFF
94360 BRY SUR MARNE

Téléphone : 01 47 06 29 39

Portable : 06 07 05 07 44

Fax : 01 48 81 20 57

Site Internet : www.choletmrfc.fr

E-mail : stecholet@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
CHOLET ROBERT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/06/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2021
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	02/06/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	02/06/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	19/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	06/12/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.